

Obligations de l'exploitant

Sommaire

1. Généralités.
2. Avant ouverture au public.
3. En cours d'exploitation.
4. Surveillance.

2

Généralités

Code de la construction et de l'habitation.

R.123-3	Responsabilité
L.111-R	Demande d'autorisation de construire ou d'aménager
R.123-45	Demande d'autorisation d'ouverture
R.123-43	Entretien
R.123-51	Traçage au registre de sécurité

Règlement de sécurité.

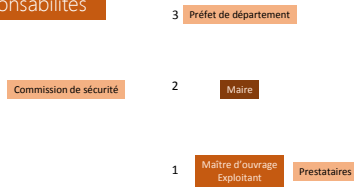
GE 7 - PE 4	Vérifications réglementaires
MS 48 - PE 27	Présence, surveillance, prise des premières mesures en cas d'urgence

3

Généralités

Enjeu : sécurité du public, des autres occupants et sapeurs-pompiers.

Responsabilités



4

Avant ouverture au public.

Vérifications réglementaires.

	Grand ERP	Petit ERP	Registre de sécurité
Solidité	❖ + ◆	❖ ou ◆	Documents annexés
Conformité travaux	❖ + ◆	❖ ou ◆	Documents annexés

❖ technicien compétent → fiche d'auto-contrôle + justificatifs
 ◆ organisme agréé par le ministère de l'intérieur → RVRAT

5

En cours d'exploitation.

	Entretien.	Vérifications réglementaires.			Registre de sécurité
		permanent	1 an	3 ans	
Électricité		❖ ou ◆			Documents annexés
Gaz combustible		❖ ou ◆			
Chauffage		❖ ou ◆			
Cuisson		❖ ou ◆			
Ascenseurs	contrat	❖ ou ◆		◆	
Portes motorisées	contrat	❖ ou ◆			
Désenfumage		❖ ou ◆			
Extinction		❖ ou ◆	◆ EAE		
Alarme, alerte	contrat	❖ ou ◆	◆ SSI A-B		

❖ technicien compétent → relevé de vérification
 ◆ organisme agréé par le ministère de l'intérieur → RVRE

6

surveillance.

Directeur présent	Prise des décisions	Registre de sécurité
	Alarme	Consignes
	Évacuation ou mise à l'abri	
	Alerte	
	Mise en sécurité incendie	
Accueil des sapeurs-pompiers		
Service de sécurité incendie	Surveillance	Liste personnels
	Mise en œuvre	Formation, exercices
